

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/06/2013

Le 6 Juin 2013, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,

Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,

MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme

Absents Excusés ayant donné procuration :

MM : GEORGE François à Mme VIAUD Anne-Marie, LEFÈVRE Guy à M. FLEUR Dany,

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2013 A L'UNANIMITÉ

2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères 2012

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
Décide :

- **de PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères,
- **d'APPROUVER** ce rapport,
- **de GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

Madame le Maire rappelle que les poubelles doivent être sorties dès le mardi soir afin qu'elles puissent être levées sans problème tôt le matin.

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif année 2012.

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
Décide :

- de **PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- d'**APPROUVER** ce rapport,
- de **GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

3. VOIRIE 2013

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie fait le point sur le programme 2013 et sur sa rencontre avec le maître d'œuvre. Le programme 2012 doit bientôt s'achever par la pose d'un bicouche au Pavot.

- Le chemin de Loré sera repris en concertation avec la commune de Santenay (mais probablement pas en 2013))
- Le chemin de la Bruyère
- Les nids de poule seront traités en PATA (rue de la Bruyère, rue des Chênes surtout)
- Le busage du chemin des Jarrières ne sera envisagé qu'après nettoyage du fossé dans une propriété privée. Les propriétaires n'ont pas répondu à nos sollicitations.
- Le passage entre la rue Robert Dabert et la rue des Jarrières sera également empierré et nettoyé.

4. ISOLATION DU 1^{er} ÉTAGE MAIRIE

Madame le Maire expose sa rencontre avec le maître d'œuvre. Le cahier des charges de l'appel d'offres est en préparation. Cet appel d'offres devrait être lancé début juillet.

Madame le Maire précise que ces travaux sont subventionnés par l'état (DETR) et par la Région et ont fait l'objet d'une demande de réserve parlementaire.

5. LOGEMENT SOCIAL : ÉTUDE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION 2 RUE DU PAVOT

Madame le Maire fait part de sa rencontre avec le Maître d'œuvre du PACT chargé de la réhabilitation du logement social – 2 rue du Pavot. Le montant prévisionnel de l'étude technique s'élève à 25 984,51 €.

Madame le Maire, assistée de la première adjointe, a revu ce montant avec le PACT afin de minimiser les travaux prévus. Le cahier des charges tiendra compte de ses remarques et l'appel d'offres doit être lancé début juillet.

Le financement des travaux pourra se faire dans le cadre du budget actuel, en utilisant les sommes provisionnées au compte des dépenses imprévues. Le plan précis de financement sera revu dès que l'appel d'offres sera terminé

6. BORNE ÉLECTRIQUE SIEIL

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire a notifié le marché de déploiement de bornes de charge de véhicules électriques et hybrides aux entreprises ENSTO et BOUYGUES ÉNERGIE (pour le génie civil, la pose et le raccordement). L'emplacement de la borne éventuelle a été étudié, elle sera placée sur le parking de la place, à proximité de la boulangerie. Deux places de parking spécifiques lui seront attribuées, comme le précise l'étude du SIEIL.

Le coût de l'opération pour la commune, subventionné à 70 % par le SIEIL, sera étalé sur 10 ans.

Madame le Maire précise que l'extension du parking nord de la place est prévue afin que les inconvénients liés à cette emprise soient minimisés. Par ailleurs, elle précise que la présence d'une borne électrique sera un plus pour la commune. Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier.

Entendu le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal par 9 voix pour et une voix contre accepte le principe de l'implantation d'une borne électrique sur le parking de la place

7. EXTENSION DU PARKING DE LA PLACE ET RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Les parkings Nord et Sud de la place sont actuellement souvent complets les jours d'école et à certains horaires.

Madame le Maire rappelle que le parking est interdit sur les espaces non bitumés, mais qu'il est toléré lorsqu'il est de courte durée. Or, le stationnement y est de plus en plus fréquent, souvent anarchique, et pour une longue durée.

Madame le Maire propose d'aménager la cour près de l'église et d'élargir son entrée, afin d'y implanter un complément de places de stationnement.

Le devis pour l'élargissement de l'entrée et la reprise des piliers et du mur à l'identique s'élève à 947,29 €.

Plusieurs conseillers font remarquer qu'il serait nécessaire de délimiter les emplacements afin que le stationnement soit plus rationnel. Cette proposition est validée et l'employé communal effectuera les travaux.

Lorsque les travaux seront terminés, la commune apposera un panneau d'interdiction de stationner sauf pour arrêt de courte durée sur la place non bitumée.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ces propositions

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire ces travaux en investissement au budget 2013 et vote la décision modificative du budget suivante :

Section	compte	libellé	montant
Investissement	2152-49	Busage	-1 000,00 €
Investissement	2152-58	Extension du parking	+1 000,00 €

8. INFORMATION SUR LA CANTINE

Madame la première adjointe en charge de cette association, ainsi que Monsieur le deuxième adjoint informe le Conseil des difficultés de fonctionnement de celle-ci lors d'évènements imprévus. Le remplacement occasionnel de la cantinière et de la surveillante doit être étudié et le Conseil est invité à faire des propositions.

9. INFORMATION SUR LES COMMERCES

Café Fun Bar

Le « fonds » du café Fun Bar a été vendu. Monsieur PETAY, que la commune remercie pour sa disponibilité et son action, cessera son activité le 27 juin. Le bar sera repris immédiatement et le conseil souhaite que cette reprise soit une réussite.

La boulangerie

Après avoir mis en vente le fonds de la boulangerie, sans succès, Monsieur et Madame DUBOURG, vont également nous quitter. Ils cesseront leur activité le 30 juin et ne partiront que le 8 juillet. La boulangerie est actuellement sans repreneur et le Conseil regrette cet état de fait. Il remercie également Monsieur et Madame DUBOURG pour leur activité durant ces trois années.

10. QUESTIONS DIVERSES

Le stage à la chaux, organisé par le Pays Loire Touraine, pour apprendre à utiliser ce matériau, est reporté probablement au 7 septembre 2013. Le mur du cimetière sera le lieu d'expérimentation des stagiaires.

14 juillet :

Le repas « citoyen » auquel toute la population est conviée aura lieu le samedi 13 juillet en soirée soit sur la place soit dans la salle des fêtes suivant le temps.

Chaque famille participe en apportant dessert ou entrée à partager. La commune et le comité des fêtes s'occupent du reste (viandes au barbecue, chips, fromage, vin, couvert, apéritif,...)

Participation par personne :

7 € pour les adultes

2 € pour les enfants

Un bal gratuit à caractère familial clôturera la soirée

Le journal « Dame-Marie Infos » paraîtra début août.

La fête scolaire du regroupement pédagogique aura lieu le 22 juin 2013 à Morand à 14 heures.

Contractualisation des territoires avec le Conseil Général

Madame le Maire présente le principe du Contrat Départemental de développement solidaire. Elle précise que les projets de la commune pouvant bénéficier d'une subvention du Conseil Général doivent être présentés dans le cadre d'un contrat en concertation avec la communauté de communes pour la période 2014/2016. Le conseil est amené à discuter des projets à présenter.

Courrier de la CAF

Madame le Maire fait lecture du courrier de la CAF qui indique que les ALSH ne seront plus subventionnés par elle après le 1^{er} janvier 2016 s'ils ne sont pas devenus communautaires (prise de compétence par la communauté de communes). Madame le Maire rappelle que la CAF subventionne l'ALSH.

A Dame-Marie-les-Bois, le 12 Juin 2013

**Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD**